

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Attribution de subventions Aide achat vélos 2026

Décision D-2026-295

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-20216-101 du Conseil communautaire en date du 14/04/2026 par laquelle le Conseil a donné délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget),
- **Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2022-043, en date du 22 mars 2022, instaurant une subvention relative à l'achat de vélos,
- **Vu** l'arrêté de la Présidente A-2026-21 du 21/04/2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Dany GRELLIER, 5ème Vice-Président, pour traiter des affaires relatives au transport et à la mobilité.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

- o Achat de vélos à assistance électrique :

	NOM	Prénom	Adresse	Commune	Montant
1				La Chapelle Saint-Laurent	100€
2				Moncoutant	100€
3				Argentonnay	100€

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 13/10/2026

La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD

Transmis en préfecture le **14 OCT. 2026**

Notifié ou publié le **14 OCT. 2026**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

